

## COMMUNE NOUVELLE de VALENCISSE



Mairie - 8, Place du 11 novembre 1918 - Molineuf  
41190 VALENCISSE

Molineuf Tél. 02 54 70 05 23 - Fax 02 54 70 08 15  
Orchaise Tél. 02 54 70 02 90 - Fax 02 54 70 10 15



### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

#### **Participation à l'évènement des 40 ans de l'ASLO Football :**

Le conseil municipal décide d'accorder exceptionnellement la gratuité de la location de la salle polyvalente d'Orchaise le 17 septembre 2016 à la section football de l'ASLO à l'occasion de ses 40 ans et de prendre en charge l'apéritif avant le buffet campagnard.

#### **Tarifs de l'initiation à la spéléologie à la grotte d'Orchaise :**

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour l'initiation annuelle à la spéléologie dans la grotte d'Orchaise :

- Habitants de Valencisse et de Chambon-sur-Cisse : gratuit
- Habitants hors des 2 communes : 10 €

#### **Participation au Challenge du Centre organisé par l'ASLO Cyclo :**

Le conseil municipal décide de participer exceptionnellement à la Concentration régionale des jeunes et du Challenge du Centre qui se déroulera le dimanche 19 juin 2016 à Orchaise organisés par l'ASLO Cyclo en prenant en charge l'achat de coupes pour un montant maximum de 300 €.

#### **Lancement de la procédure pour parcelle en état d'abandon manifeste :**

Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés situées sur la commune, le conseil municipal autorise le Maire à utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste pour la parcelle ZD 198 située 2 allée de la Corne du Cerf sur la commune déléguée d'Orchaise dont les travaux de construction de la maison sont arrêtés depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2012 et charge le Maire de signer tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

#### **Ateliers seniors :**

Le conseil municipal accepte le projet intercommunal "seniors, soyez acteurs de votre santé" animé par l'ASEPT Berry Touraine qui se déroulera en 7 séances à partir de septembre 2016 pour un montant de 500 € TTC qui sera financé par les 2 communes (Valencisse 300 € et Chambon-sur-Cisse 200 €) et fixe à 15 € la participation des personnes de Valencisse et Chambon-sur-Cisse qui s'inscriront aux ateliers.

#### **Comité consultatif "communication-informatique" :**

Le conseil municipal modifie la composition du comité consultatif "communication-informatique" en prenant en compte les démissions de Mmes COUILLARD Marie-Françoise et ROGER Patricia et l'ajout de M. DELFAU Michel.

#### **Location de photocopieur :**

Le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de location du photocopieur de la mairie de la commune déléguée de Molineuf pour 5 ans avec la société Ricoh pour un montant trimestriel de 620,43 € HT.

### **Hébergement de logiciels informatiques :**

Afin de faciliter le fonctionnement des services administratifs, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de la société Berger Levraut pour l'abonnement de 36 mois à un serveur d'hébergement pour les logiciels mairie qui permettra à 4 utilisateurs des connexions simultanées pour un montant mensuel de 120 € HT et 600 € HT pour l'ouverture de compte e.magnus et la migration des bases de données.

### **Annulations de délibérations :**

Suite à la demande de la Préfecture de Loir-et-Cher, le conseil municipal annule 3 délibérations prises antérieurement (institution des communes déléguées de Molineuf et Orchaise, désignation des maires délégués de Molineuf et Orchaise et désignation des conseillers communautaires) pour des motifs de doublons avec l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle.

### **Compteurs électriques LINKY :**

Le Maire a informé le Conseil que dans les mois à venir, des compteurs électriques LINKY, remplaçant les compteurs actuels vont être installés sur la commune et que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a été mandatée par le gouvernement pour mener une enquête sur les risques potentiels liés à cette installation. Il souligne le risque de suppressions d'emplois dans les années à venir, liées à cette installation et indique par ailleurs que les compteurs électriques actuels sont performants et que la pertinence de leur remplacement n'est pas prouvée.

Le conseil souligne entre autres le manque de visibilité relatif à la protection des données personnelles notamment en ce qui concerne les utilisations de réseau CPL (courant porteur en ligne).

Selon le principe de précaution, le conseil charge le Maire de demander à ERDF de ne pas installer de compteurs LINKY sur la commune de Valencisse tant que toutes les incertitudes liées à cette installation ne sont pas levées.

Valencisse, le 30 mai 2016

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER